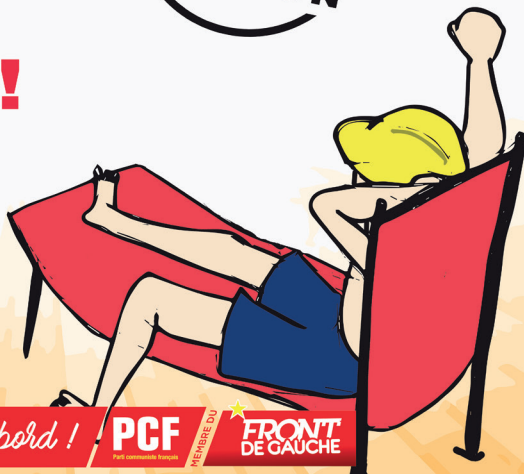


L'ÉTÉ

ÇA N'EST PAS FAIT
POUR **CASSER**

LE **CODE**
DU TRAVAIL !



La loi Travail XXL que le gouvernement veut faire passer par ordonnance prévoit de déconstruire méthodiquement ce qui protège les salariés et de faciliter les licenciements. Pour nous, c'est toujours NON !

Les parlementaires communistes s'y opposent de toute leur énergie et ont présenté plusieurs centaines d'amendements.

Les « ordonnances » doivent être promulguées par décret le 21 septembre sans retour devant le parlement ni auprès des organisations syndicales. C'est un coup de force, un déni de démocratie !

**Dans tout le pays, notre mobilisation
durant l'été et dès la rentrée peut mettre
en échec le gouvernement**

Les ordonnances Macron c'est quoi ?

→ La précarité à vie avec :

- Des CDD et CDI au rabais (les règles pour mettre fin à des CDD et des CDI pourront être discutées dans l'entreprise).
- L'interim permanent avec des contrats de mission qui remplaceraient les CDI et l'assouplissement des règles de recours à l'intérim.

→ La facilitation des licenciements

- Un salarié refusant un accord d'entreprise modifiant son contrat pourra être licencié « pour cause réelle et sérieuse ».
- Les indemnités pour licenciement illégal seront plafonnées quel que soit le préjudice subi par les salarié-e-s.

→ La santé et la sécurité des salarié-e-s moins protégées

- Les CHSCT, fusionnés avec d'autres instances pourraient perdre leur prérogatives. Or, c'est la seule instance à pouvoir aller en justice en cas d'atteinte à la santé et à la sécurité des salarié-e-s.

Gagner la bataille de l'emploi, c'est possible !

Le droit du travail n'est pas responsable du chômage. Avec les ordonnances Macron il favorisera la précarité. Nous nous y opposons pour gagner la bataille de l'emploi.

- Le passage aux 32h00 hebdomadaires pourraient créer 4 millions d'emplois ainsi que des ressources nouvelles pour financer la protection sociale
- Les communistes proposent de construire un code du travail du XXI^e siècle. C'est le sens de la proposition de loi « pour une sécurité de l'emploi et de la formation » qu'ils ont déposé à l'Assemblée nationale. <http://www.assemblee-nationale.fr/14/propositions/pion4413.asp>

Mobiliser, débattre, gagner !

Le 12 septembre à l'appel de plusieurs organisations syndicales,
mobilisons-nous pour mettre en échec les ordonnances Macron.

À la fête de l'Humanité les 15, 16 et 17 septembre,
retrouvons-nous pour construire l'alternative.